

LES ENJEUX ET OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU SITE CLASSÉ

Des orientations de gestion spécifiques ont été identifiées dans le rapport de présentation du projet de site classé, en fonction des caractéristiques paysagères des abords du canal et des tendances d'évolution constatées. Ces orientations se déclinent plus précisément pour chacune des entités paysagères et sont le fondement des principes de gestion du site classé des paysages du canal. Elles visent la préservation et la valorisation du caractère pittoresque des paysages du canal du Midi par :

- le maintien et le soutien de la diversité agricole
- la préservation des éléments induits par l'activité agricole qui expriment la ruralité et soulignent le maillage du parcellaire
- le soin et la valorisation de la cohérence des éléments bâtis
- le renforcement de l'image agricole du canal du Midi et des liens d'évidence (cheminements, ouvertures entre le canal du Midi et l'espace agricole...)
- la préservation et la création des visibilitées sur les silhouettes repères (naturelles ou bâties) proches et lointaines et les points de vues remarquables sur le canal dans son paysage

1. LE MAINTIEN DE LA FONCTIONNALITÉ AGRICOLE DES PAYSAGES

- maintenir les pratiques et fonctionnalités agricoles actuelles
- renforcer l'identité et les caractères des paysages agricoles existants en qualifiant les constructions agricoles qui participent de la singularité des paysages du canal du Midi (ouvrages hydrauliques, alignements végétaux, etc)
- ne pas empêcher l'adaptabilité et accompagner les évolutions des pratiques et des fonctionnalités agricoles
- encourager l'innovation et l'émergence de nouvelles pratiques agricoles, dans le respect des paysages du site classé

2. LA COHÉRENCE PATRIMONIALE DES ÉLÉMENTS BÂTIS

- renforcer et prolonger les structures et organisations bâties existantes (cour, hameaux-rues) qui font l'identité des paysages du canal du Midi
- construire des extensions bâties et des constructions agricoles qui soient inscrites dans leur environnement par une maîtrise et une qualité de la construction, une maîtrise de la qualité des abords et une affirmation de l'identité bâtie
- préserver l'identité du bâti patrimonial et sa singularité, tout en créant des extensions contemporaines qui ne viennent pas perturber la lisibilité historique des constructions existantes

- encourager des modes de bâtir de qualité, frugaux, qui prêtent une attention singulière à l'économie de moyen, à l'emploi de ressources locales et à la modularité et l'évolutivité des constructions, en anticipant que les constructions d'aujourd'hui peuvent être le patrimoine de demain

3. L'INTÉGRATION DES INFRASTRUCTURES AU SEIN DES PAYSAGES DU CANAL

- veiller à l'intégration paysagère des infrastructures d'importance, à la qualité architecturale des ouvrages d'art et à la qualité de traitement des abords
- renforcer le caractère rural des voiries secondaires innervant le territoire
- maîtriser l'impact des abords des infrastructures et haltes en engageant des aménagements sobres et consommant le moins d'espace agricole possible
- faire émerger une identité singulière et cohérente (sans uniformisation) pour le mobilier et les équipements mis en place et construits au sein du site classé des paysages du canal du Midi

4. L'INTÉGRATION DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS AU SEIN DES PAYSAGES DU CANAL

- minimiser l'impact des aménagements qui sont autorisés en site classé et construire une cohérence à l'échelle du territoire
- stimuler des activités agrotouristiques innovantes et respectueuses de l'environnement, pour offrir des pratiques alternatives au tourisme de masse
- créer des lieux d'accueil et de repos touristiques singuliers qui ne participent pas à la banalisation des paysages et des territoires mais participent à l'identité des lieux
- favoriser l'émergence de pratiques touristiques respectueuses de l'environnement, innovantes et ayant un impact minimisé et mesuré au sein des paysages du canal du Midi, mais engageant aussi une diffusion plus large sur l'ensemble du territoire et ne se concentrant pas uniquement sur le canal.